

# Communiqué de presse

Bruxelles / Utrecht, le 27 février 2009.

## **Fortis holding, l'Etat belge et BNP Paribas se sont mis d'accord pour reporter au 6 mars l'échéance du Protocole d'Accord d'octobre qui expire le 28 février, en vue de poursuivre les négociations entre les différentes parties.**

Fortis holding s'abstiendra de tout commentaire durant ces négociations.

**Fortis**

Rue Royale 20  
1000 Bruxelles  
Belgique

Fortis holding (Fortis SA/NV et Fortis N.V.) consiste en (1) Fortis Insurance Belgium, (2) Fortis Insurance International et (3) des actifs et passifs financiers de différents instruments de financement. Les activités internationales d'assurance (Fortis Insurance International) couvrent le Royaume-Uni, la France, Hong Kong, le Luxembourg (Non-Vie), l'Allemagne, la Turquie, la Russie, l'Ukraine et des coentreprises au Luxembourg (Vie), au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande. Fortis holding n'est pas impliqué dans des activités bancaires.

Archimedeslaan 6  
3584 BA Utrecht  
Pays-Bas

[www.fortis.com](http://www.fortis.com)

### **Contacts presse :**

*Bruxelles :* +32 (0)2 228 82 92      *Utrecht:* +31 (0)30 226 32 61

### **Investor Relations :**

*Bruxelles :* +32 (0)2 565 53 78      *Utrecht:* +31 (0)30 226 65 66